



## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(modification n°1)

## LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 13 juillet 2023 portant délégation de signature

Considérant l'erreur dans l'écriture du prénom de Matthieu LEGEAY,

Considérant la nécessité de modifier les délégations de signature de l'arrêté du 13 juillet 2023 suite à l'arrivée de nouveaux agents et au départ de M. Marc LE COZ et M. Romain CAHU,

## ARRETE:

- **Article 1.** A l'article 3 de l'arrêté susvisé, le prénom de Matthieu LEGAY est corrigé avec un « t » supplémentaire.
- **Article 2.** A l'article 5 la délégation consentie à Marc LE COZ et Romain CAHU est abrogée suite à leur départ du CD.
- Article 3. La délégation de signature, visée à l'article 5, est accordée à :
  - Article 5.17 : Olivier PIERRE, référent ouvrage d'art
  - Article 5.18 : Matthias GRESSANT, référent bureau d'études
  - Article 5.19 : Romuald LUBOZ, référent ATEV
  - Article 5.20 : Olivier PELLERIAUX, référent projets du Département

Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site de l'Agence et notifié aux intéressés.

	Alençon, le <sup>09</sup> s <del>eptembre</del> 2023
Notification reçue le	
NOM :	Le Président de l'Agence départementale
Prénom	d'ingénierie de l'Orne,
Signature	
	Chuistanha da DALODDE

Christophe de BALORRE

le